

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS291/15
WT/DS293/11
17 juin 2003
(03-3240)

Original: anglais

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES – MESURES AFFECTANT L'APPROBATION ET LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS BIOTECHNOLOGIQUES

Communication des Communautés européennes

La communication ci-après, datée du 11 juin 2003, adressée par la Délégation permanente de la Commission européenne à la Mission permanente du Canada et au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée à la demande des Communautés européennes.

Je me réfère à vos lettres du 30 mai 2003, dans lesquelles le Canada exprimait le désir d'être admis à participer aux consultations demandées par les États-Unis et l'Argentine au sujet de l'approbation et de la commercialisation des organismes génétiquement modifiés (WT/DS291/1 et WT/DS293/1).

Les Communautés européennes acceptent la demande du Canada. Je vous informerai dès que possible de la date et du lieu des consultations.

Une copie de la présente lettre est envoyée au Président de l'Organe de règlement des différends pour distribution aux Membres.
